



Politique interministérielle de Jeunesse Consultation du Cabinet de madame Valérie Fourneyron Contribution du Cnajep

Les objectifs d'une politique transversale de la jeunesse

Le Cnajep s'est mobilisé dans le cadre de la plateforme « Pour un big-bang des politiques Jeunesse », qui propose une **vision renouvelée de l'action publique en direction des jeunes**.

Cette plateforme énonce une ambition : rénover en profondeur la politique de jeunesse, et formule **cinq axes de propositions complémentaires et indissociables** :

- Instaurer un droit à l'éducation-formation tout au long de la vie.
- Mettre en place un service public d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes.
- Garantir des ressources autonomes aux jeunes.
- Refonder la politique de l'emploi pour faciliter l'accès des jeunes au marché du travail dans des conditions décentes.
- Favoriser une plus forte implication des jeunes dans la vie collective.

Le Cnajep s'inscrit pleinement dans ces axes de propositions, qui demeurent d'actualité.

Au-delà de cette contribution générale et collective, nous considérons que **cinq ambitions** doivent présider à la définition de la politique interministérielle de jeunesse :

- La multiplicité des leviers favorisant l'autonomie et l'émancipation des jeunes doit conduire à la mise en place d'une **politique Jeunesse transversale**. La transversalité implique de prendre en compte l'ensemble des champs afférents aux problématiques Jeunesse (emploi, logement, éducation, formation, santé, culture, loisirs, sport, etc.) et de favoriser la complémentarité des réponses proposées plutôt que de maintenir un cloisonnement qui a montré ses limites. Cette transversalité facilitera en outre le travail d'évaluation de l'impact des politiques Jeunesse dans leur globalité, et de mesurer ainsi l'efficacité et l'ampleur des actions menées en direction des jeunes.
- A la nécessaire transversalité d'une politique Jeunesse s'ajoute une non moins nécessaire **universalité**, qui implique de s'adresser à l'ensemble des jeunes, de reconnaître des droits accessibles à tous et de ne pas circonscrire les politiques Jeunesse à un traitement social à destination des seuls jeunes les plus vulnérables. Cette universalité n'est pas incompatible avec la mise en œuvre de politiques ciblées afin de compenser les inégalités internes à la tranche d'âge des jeunes (inégalités sociales, territoriales, de genre, etc.). Une politique Jeunesse doit ainsi rechercher un équilibre entre approche globale et approches singulières.

- Il importe parallèlement d'assurer une **cohérence entre les politiques publiques générales et la politique transversale de jeunesse**. Parce que la plupart des difficultés rencontrées par les jeunes ne sont pas réductibles à cette génération, les réponses apportées doivent s'inscrire le plus possible dans le cadre de politiques de droit commun. Ces dernières devront cependant être complétées par des dispositions qui tiennent compte des spécificités de cet âge de la vie.
- Pour s'assurer de la pertinence et de l'efficacité des politiques conduites et des propositions à venir, il nous semble important de **se doter d'outils d'analyse et de suivi** qui puissent éclairer le pilotage et la décision de tous les responsables politiques en associant les acteurs de l'Etat, des collectivités, des partenaires sociaux et du secteur associatif.
- La mise en œuvre d'une politique jeunesse implique enfin de **rénover le contrat social** et d'afficher une ambition à même de renforcer le lien de confiance entre la société et sa jeunesse. L'enjeu consiste à briser le prisme stigmatisant et criminalisant sur les jeunes, et de reconnaître la jeunesse comme une ressource dans laquelle il faut « investir ». Il s'agit donc de **reconsidérer la place et le rôle des jeunes et de leurs organisations** dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques.

En définitive, la mise en place d'une politique transversale doit permettre de **répondre à quatre enjeux complémentaires** :

- **Rompre avec le morcellement des dispositifs** et le cloisonnement des interventions publiques qui ont caractérisé les politiques jeunesse depuis 35 ans.
- **Combiner action immédiate** (politiques conjoncturelles) **et action de moyen et long terme** (politiques structurelles).
- **Répondre de manière coordonnée et complémentaire** aux multiples défis rencontrés par les jeunes dans la construction de leur projet de vie.
- **Agir en direction de tous les jeunes**, et ne pas se limiter à un traitement social des jeunes les plus en difficulté.

Les thèmes prioritaires de cette politique

Le principal enjeu d'une politique Jeunesse consiste à **favoriser l'émancipation** des jeunes, qui est rendue possible par la combinaison de plusieurs facteurs (éducation, formation, information, orientation, emploi, ressources, logement, santé, citoyenneté, culture, loisirs, mobilités, etc.). Une politique transversale de jeunesse doit donc favoriser l'accès des jeunes à l'ensemble de ces **droits fondamentaux**.

Pour qu'émerge une politique globale de jeunesse, il y a de notre point de vue **quatre questions incontournables** à appréhender :

- Comment construire la transversalité de la politique nationale de Jeunesse ?
- Comment favoriser l'accès des jeunes aux droits (droit commun, droits fondamentaux) ?
- Comment clarifier l'organisation de l'action publique en matière de jeunesse (Etat/collectivités/associations/jeunesse organisée) ?
- Comment renforcer l'articulation entre politique européenne et politique nationale de jeunesse ?

Le Cnajep est particulièrement mobilisé sur ces questions, ainsi que sur les axes thématiques suivants :

- Rôle de l'éducation non-formelle dans le processus éducatif ;
- Formation ;
- Information, orientation et accompagnement ;
- Ressources ;
- Engagement et citoyenneté ;
- Culture et loisirs ;
- Mobilité européenne et internationale ;
- Développement durable.

Les articulations possibles entre politique de jeunesse et éducation populaire

Cette question renvoie à un double enjeu :

- **La contribution des associations de jeunesse et d'éducation à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la politique de jeunesse.**
 - Ces associations sont des partenaires historiques de l'Etat et des collectivités territoriales dans le cadre des politiques de jeunesse.
 - Ces associations agissent sur l'ensemble des territoires dans des domaines aussi divers que l'éducation, la culture, les loisirs, la citoyenneté, l'accompagnement social, la défense des droits humains et du cadre de vie, la formation et l'insertion, le logement, les échanges internationaux... autant de sujets qui répondent aux préoccupations et aux aspirations des jeunes.
 - Ces associations mobilisent de nombreux jeunes et les accompagnent dans des projets individuels et collectifs afin de les rendre acteurs (et non pas simples « consommateurs » de services). A travers les méthodes d'éducation active, participative et collective qu'elles développent, elles permettent à chacun de se situer comme un acteur reconnu, impliqué et responsable de la société.
 - Ces associations inscrivent ainsi leurs actions dans une perspective de transformation sociale et d'émancipation des individus, et non pas dans une logique de remédiation sociale ou de gestion d'activités.
- **L'articulation entre politique de jeunesse et politique d'éducation populaire.**
 - De par la transversalité de ses champs d'intervention et les démarches d'accompagnement qu'elle développe, l'éducation populaire constitue un levier essentiel dans le parcours des jeunes vers l'émancipation. Il ne peut donc y avoir de politique jeunesse efficace sans politique d'éducation populaire. C'est le sens, semble-t-il, du rattachement de la jeunesse et de l'éducation populaire dans le périmètre ministériel de madame Valérie Fourneyron.

- L'éducation populaire concerne tous les âges. Elle agit sur les différents temps de vie (petite enfance, enfance, adolescence, jeunesse, âge adulte, troisième âge) et favorise des dynamiques intergénérationnelles. La politique d'éducation populaire ne saurait donc être strictement subordonnée à la politique de jeunesse.
- L'un des objectifs du quinquennat pourrait précisément consister à construire une représentation collective et partagée de ce qu'est l'éducation populaire et de la manière dont elle concourt à l'émancipation de tous, et notamment des jeunes. Pour ce faire, divers chantiers pourraient être engagés : améliorer la connaissance de l'éducation populaire ; soutenir la structuration des acteurs du champ ; renforcer des mécanismes de dialogue civil avec les organisations de jeunesse et d'éducation populaire ; promouvoir l'actualité et la modernité de l'éducation populaire ; favoriser la prise en compte des enjeux liés à l'éducation populaire dans les politiques européennes ; etc.

Les acteurs de cette politique

Pour être efficace, la politique transversale de jeunesse devra mobiliser l'ensemble des acteurs impliqués sur les questions de jeunesse dans le cadre d'une action concertée et coordonnée.

Voici quelques-uns des acteurs qui nous paraissent « incontournables » :

- L'Etat central et ses services déconcentrés ;
- Les collectivités territoriales et les associations d'élus locaux ;
- Les acteurs de la société civile, en premier lieu desquels les associations de jeunesse et d'éducation populaire et les organisations de jeunes (reconnaissance des têtes de réseau) ;
- L'ensemble des partenaires susceptibles de concourir à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques de jeunesse (syndicats, entreprises, missions locales, réseau information jeunesse, etc.) ;
- L'Injep (sur la fonction « observatoire des politiques de jeunesse et d'éducation populaire »).

Les outils institutionnels à mettre en œuvre

Plusieurs outils institutionnels seraient à même de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique jeunesse transversale :

- Réunir régulièrement le comité interministériel pour la jeunesse, sous l'égide du Premier ministre ;
- Au-delà de ce comité interministériel, créer un conseil d'orientation de la politique de Jeunesse associant l'ensemble des acteurs qui agissent dans le domaine de la jeunesse (ministères, collectivités territoriales, partenaires sociaux, organisations de jeunesse et d'éducation populaire, etc.)¹ ;
- Adopter une loi de programmation et d'orientation sur la politique de jeunesse ;

¹ Cette proposition s'appuie sur l'avis du Conseil économique, social et environnemental « Droits formels / Droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes ».

- Réaliser une étude d'impact sur la jeunesse pour l'ensemble des lois et mesures adoptées ;
- Dans le cadre des réformes de l'Etat et des collectivités territoriales à venir, clarifier la question de la compétence « jeunesse », avec l'enjeu d'en faire une compétence identifiée et partagée entre l'Etat et les différents niveaux de collectivités (avec la désignation possible d'un chef de file) ;
- Saisir le CNEPJ sur l'ensemble des textes législatifs et réglementaires liés à la jeunesse.

Le calendrier idéal 2012/début 2013

Le calendrier soulève deux questions :

- **Une question de visibilité**

L'urgence d'agir en direction des jeunes ne doit pas hypothéquer l'esprit de concertation censé présider à l'élaboration de la politique de jeunesse. Il est par conséquent nécessaire de créer les conditions d'un réel dialogue et de permettre à nos organisations de construire une parole collective (anticiper le calendrier).

Nous nous tenons par ailleurs prêts à être associés à toutes les étapes d'élaboration d'une politique (concertation ministérielle, débats parlementaires, définition des décrets d'application, etc.).

- **Une question de lisibilité**

Il est important que le Gouvernement explicite l'articulation entre mesures d'urgence et réformes en profondeur. Cette clarification nous semble utile pour rendre compte de la transversalité et de la cohérence de l'action publique, mais aussi pour favoriser la mobilisation des acteurs.

Nous avons identifié des **chantiers sur lesquels nous souhaitons plus particulièrement nous mobiliser** dans les mois à venir :

- Emploi (emplois d'avenir, contrats de génération, sécurisation des parcours professionnels).
- Education (refondation de l'école, reconnaissance de l'éducation non formelle dans le processus éducatif).
- Service d'information, d'orientation et d'accompagnement : début 2013
- Ressources (conférence sur les exclusions, réforme de la fiscalité, couverture d'émancipation).
- Développement durable (la Conférence environnementale et ses suites).
- Europe (renouvellement des programmes européens).
- Organisation de l'action publique (nouvel acte de décentralisation).